

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

SÉANCE MOUVEMENTÉE. — CE BON M. CAGNAC !

L'ALCOOLISME

L'alcoolisme dont on cherche, en ce moment, à enrayer l'expansion désastreuse, n'est pas certainement un mal nouveau. De tout temps, il y a eu des ivrognes, des adrateurs de la dive bouteille, mais l'alcoolisme, tel qu'il se manifeste aujourd'hui, c'est-à-dire abrutissant et aboutissant à la folie, à l'atrophie des facultés les plus nobles de l'homme et au *delirium tremens*, était autrefois l'exception.

C'est que, autrefois, il y a un siècle, par exemple, ou même un demi-siècle, on buvait moins d'alcool et plus de vin, parce que le prix du vin était moins élevé qu'aujourd'hui, il était accessible à toutes les bourses, tandis que de nos jours l'ouvrier ne pouvant boire de vin se rabat sur l'alcool.

Les prix exagérés de transport des boissons hygiéniques, telles que le vin, la bière, le cidre; les octrois et les impôts de toutes sortes qui pèsent sur ces boissons, contribuent dans une large mesure à en rendre la consommation impossible à la classe laborieuse.

Le travailleur, dont les ressources sont nécessairement limitées, se voyant obligé de se priver de vin pour équiper son modeste budget s'est mis à boire de l'eau-de-vie, et quelle eau-de-vie !... Des drogues assassines qui n'ont absolument rien de commun que le nom avec l'eau-de-vie de raisin que consumaient nos ancêtres.

Ce n'est un mystère pour personne que l'on fabrique aujourd'hui de l'alcool avec les substances les plus diverses et les plus hétéroclites; avec la betterave, avec la pomme de terre, avec le vitriol, etc., etc... des poisons qui corrodent et qui tuent.

Ceux qui consomment ces alcools de commerce s'empoisonnent à petites doses. L'absorption d'un petit verre de ces drogues immondes appelle l'absorption de plusieurs autres, et leur nombre va augmentant de jour en jour !

L'infortuné buveur d'alcool est pris dans l'engrenage qui le tuera infailliblement, s'il n'a pas l'énergie de réagir. Car l'œuvre de démoralisation et de destruction du poison se continuera lentement, mais sûrement.

Ce sera d'abord l'affaiblissement progressif des facultés intellectuelles, puis le gâtisme et la folie furieuse qui pousse au suicide et au crime.

On s'occupe beaucoup, depuis quelque temps, de rechercher les moyens d'enrayer cet horrible fléau qui menace d'étioler notre race. Des congrès ont été tenus dans ce but.

Des voix éloquentes ont fait ressortir dans ces réunions toutes les hideurs de l'alcoolisme et ses conséquences désastreuses au point de vue de l'individu, de la famille, de la société, mais on n'a pas encore trouvé le remède efficace.

Il faudrait que le gouvernement se décidât à prendre les mesures que comporte la situation. Pourquoi, par exemple, tolère-t-il que des alcools qui peuvent être nuisibles à la santé soient livrés à la consommation ? ...

On a proposé d'élever encore les droits sur les alcools. C'est une naïveté de s'imaginer que cette mesure aurait pour conséquence d'en diminuer la consommation puisqu'elle n'a fait que croître depuis que ces droits ont été augmentés.

Ce qu'il faut, avant toutes choses, c'est rendre la consommation des boissons dites hygiéniques accessibles à toutes les bourses en diminuant, ou plutôt en supprimant les charges de toute nature qui pèsent sur elles; en abaissant les prix de transport et en supprimant les octrois.

Il n'est pas douteux que le jour où l'ouvrier pourrait boire du vin à bon marché et en faire boire à sa famille, il ne consommerait plus autant d'alcool. Mais, nous le répétons, il y regarde à deux fois, quand il lui faut payer un litre de vin 70 ou 80 centimes. Il préfère absorber pour quelques sous d'eau-de-vie; cela grève moins son budget. Et une fois l'habitude prise de boire de l'alcool il continue, il en fait boire à sa famille et le mal s'aggrave et il lui devient de plus en plus difficile de réagir contre sa funeste passion.

C. R.

LE TSAR ET M. LOUBET

A propos de la conférence du désarmement

On mande de St-Petersbourg :

On raconte ici l'anecdote suivante, qui montre combien le Président de la République française porte l'intérêt le plus vif et le plus éclairé à la question de l'arbitrage international, ainsi qu'à la discussion de cette question par la Conférence de la Haye.

Un membre d'une famille régnante, apparenté à l'empereur de Russie, était venu voir le Président, en traversant Paris. On parla de la Conférence de la Haye, et ce haut personnage crut devoir le faire sur un ton de scepticisme plaisant.

— L'empereur, dit-il, est un jeune homme enthousiaste, prompt aux utopies. Il y a, dans son cas, de l'atavisme. C'est le sang de Catherine qui s'est mis à courir dans ses veines : il s'est cru reporté au temps des Encyclopédistes.

— Votre Altesse oublie-t-elle, répondit M. Loubet, que les utopies d'hier sont les vérités de demain ? Si au siècle dernier

on avait prêté à l'un de ses ancêtres qu'elle s'entreprendrait aujourd'hui, dans ce palais, avec un fils de paysans devenu Président de la République française, cet encêtre n'aurait-il pas crié à l'utopie ? Et pourtant, cela est. L'Altesse comprit qu'elle avait fait fausse route et qu'on ne considère pas partout la pacification de l'Europe comme un sujet à plaisanteries.

L'affaire Dreyfus

A la Cour de Cassation

Sous la présidence de M. le premier président Mazeau, la Cour de cassation, toutes chambres réunies, a tenu hier une audience pour s'occuper de diverses questions se rapportant à l'affaire Dreyfus, mais à huis clos.

C'est à tort que plusieurs de nos confrères ont annoncé que cette audience serait publique. L'audience de la Cour suprême ne sera publique que lorsqu'il s'agira des débats oraux, c'est-à-dire du rapport, du réquisitoire et de l'arrêt.

L'audience a duré de midi à quatre heures. Elle n'a été interrompue que pour une suspension de dix minutes, à deux heures.

L'AFFAIRE DES LIGUES

Ligue des Droits de l'Homme

Mardi est venue, devant la 9^e chambre correctionnelle présidée par M. Rouleau, la poursuite dirigée, pour infraction à la loi sur les Sociétés, contre la Ligue des Droits de l'Homme.

Les inculpés sont : MM. Duclaux et Grimaux, vice-présidents; Morhardt, secrétaire général; Lapique, secrétaire adjoint, et Fontaine, trésorier. Ils sont assistés de M^e Trarieux, Demonbynes, Marc Réville, Lévy, Salles et Antonin Bergougnan. — M. Boullouche, substitut, occupe le siège du ministère public.

La salle est comble. Dans l'auditoire, de nombreuses dames qui depuis le procès Zola suivent religieusement tous les procès, grands ou petits, se rattachant à l'« Affaire ».

Sur la demande du président, les prévenus reconnaissent faire partie de la Ligue des Droits de l'Homme. Ils reconnaissent, en outre, que cette Ligue contient plus de vingt adhérents.

Après le réquisitoire et la défense présentée par M^e Trarieux, le tribunal condamne chacun des prévenus à 16 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Le principal attendu du jugement constate que le délit reproché aux prévenus est établi, mais que pour l'application de la peine, il y a lieu de tenir compte de ce fait qu'ils pouvaient espérer jour de la tolérance accordée à certaines autres Associations, et dont ils avaient joui eux-mêmes pendant un certain temps, et que, de plus, on ne les a pas invités à se dissoudre avant de les poursuivre.

On communique la note suivante :

« La Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, bien que les termes du jugement qui vient de frapper quelques-uns de ses membres soient pour elle une satisfaction morale, a décidé d'interjeter appel.

« Elle tient à user de tous les recours qui lui seront ouverts pour protester contre les rigueurs dont elle a été victime. »

La Ligue de la Patrie française

Le tribunal examine l'affaire de la Ligue de la Patrie française.

M. François Coppée, entendu comme témoin, déclare regretter vivement de ne pas être poursuivi.

MM. Brunetière et Giard, professeur à la Sorbonne, promoteurs de la Ligue, s'étonnent, comme M. Coppée, des poursuites dont celle-ci est l'objet.

M. de Mahy, député, s'étonne de ne pas avoir été poursuivi comme membre du comité.

Les débats se sont terminés hier par la condamnation des inculpés aux mêmes peines et avec les mêmes considérants que dans l'affaire de la Ligue des Droits de l'Homme.

Les autres affaires sont renvoyées à mardi.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La presse pédagogique et les abus

L'un des principaux services que rend la presse pédagogique, c'est de signaler, quand il y a lieu, les abus qui se produisent par la faute de fonctionnaires trop peu soucieux de hâter la solution d'affaires auxquelles ils ne se trouvent pas intéressés.

Les journaux pédagogiques ont parmi leurs rédacteurs les plus autorisés, des publicistes dont la voix est généralement entendue et nous pourrions citer des cas où les André Balz du *Volume*, Henry Martel de la *Revue de l'enseignement primaire* etc., ont puissamment contribué à réparer certaines injustices commises au préjudice de petits fonctionnaires.

Dans le dernier n^o de la *Revue*, M. Henry Martel, continuant ce rôle de défenseur des intérêts du personnel enseignant, cite un cas que nous allons signaler à notre tour :

« En décembre 1896, M. C., instituteur à B... (Aisne) demandait son admission à la retraite. Il avait 37 ans de services et 57 ans d'âge.

« Il quitta son poste, qu'il ne pouvait plus occuper pour raison de santé et attendit qu'une décision ministérielle vint assurer sa situation.

« Il devait attendre longtemps, si longtemps qu'il est mort sans savoir qu'il était admis à la retraite. L'arrêt est en effet du 27 avril 1898 et le malheureux mourait le 29 sans avoir pu en prendre connaissance. La veuve fit les démarches nécessaires. Au mois de septembre 1898 elle recevait avis

qu'elle pouvait toucher les arrérages depuis le 1^{er} décembre 1896. Mais, par suite des affaires de la succession, elle dut renvoyer au ministère, dès les premiers jours d'octobre, le brevet de pension et l'acte de notaire constatant qu'elle était héritière. Depuis, plus de réponse. Du moins, en janvier 1899, on ne lui avait pas encore retourné ces pièces dont elle avait pourtant besoin... »

Et M. H. Martel ajoute :

« Si M. le Directeur de l'enseignement trouve que de pareils retards sont tolérables, je n'ai rien à dire. S'il trouve comme nous qu'ils sont regrettables et presque odieux, je m'estimerai heureux de lui avoir fourni l'occasion de secouer l'inertie de ses bureaux. »

En admettant que cela ne serve pas à Mme C., peut-être quelque autre instituteur n'aura-t-il plus désormais à attendre deux ans le paiement de la pension à laquelle il a droit.

S'il est désirable que des retards aussi longs ne se produisent pas dans l'examen des dossiers soumis à l'administration supérieure, il faut savoir gré à la presse qui contribue à la défense de toutes les causes justes et qui ne recule pas devant son devoir. Le jour viendra où les bureaux des ministères procéderont avec plus de rapidité à l'examen des affaires qui sont en suspens. Et tout le monde y gagnera.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

La Convocation du Sénat

On sait que le Sénat a fixé sa Séance de rentrée au mardi 9 mai, alors que la Chambre des députés a décidé de terminer ses vacances huit jours plus tôt, le mardi 2 mai.

En présence des divergences de vues qui pourraient se produire dans la discussion du budget entre le Sénat et la Chambre il est probable que M. Fallières usant de ses prérogatives présidentielles, convoquera d'office la haute Assemblée pour mardi 2 mai.

De cette façon, la Chambre et le Sénat se réuniraient le même jour et l'on commencerait immédiatement au Luxembourg l'examen du budget.

M. Constans

M. Constans, ambassadeur de France, a reçu, lundi, tous les hauts fonctionnaires du gouvernement. Jamais pareille affluence n'avait été constatée.

Aujourd'hui M. Constans sera reçu en audience solennelle à Yidiz-Kiosk et remettra au sultan la lettre autographe par laquelle M. Loubet lui notifie son élection à la présidence de la République.

M. Constans recevra officiellement, samedi, les membres de la colonie française à Constantinople.

M. Bonvalot à Béziers

M. Bonvalot a fait une conférence à la salle du théâtre, devant 2,000 personnes, avec un grand succès; il a préconisé la réforme de l'enseignement en vue de préparer des hommes à lutter sur le terrain industriel et commercial avec les nations étrangères et faire prospérer nos colonies.

Finances

M. Avesque, receveur particulier des finances de 2^e classe à Sarlat (Dordogne), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine), 2^e classe. — M. Marfan, receveur particulier des finances de 3^e classe à Orlon (Basses-Pyrénées), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne), 2^e classe, en remplacement de M. Avesque.

Affaire Déroulède-Habert

M. Pasques, juge d'instruction, a définitivement clos son instruction dans l'affaire Déroulède-Habert; il a rendu hier son ordonnance les renvoyant devant la chambre des mises en accusation.

Les Officiers Russes à Cherbourg

Les officiers de l'infanterie de marine ont offert un grand dîner, à l'occasion de la promotion Saint-Maixent, aux officiers du croiseur russe *Kreiser*. Les officiers français ont reçu les officiers russes au débarcadère. A l'entrée du mess, la musique a joué la *Marseillaise* et l'hymne russe. Le dîner était présidé par le colonel du 1^{er} régiment.

Le Roi Oscar au « Figaro »

Le roi de Suède a assisté lundi soir, à un five o'clock donné en son honneur au Figaro.

Dans l'assistance on remarquait les ambassadeurs d'Allemagne, d'Espagne, des Etats Unis, de Turquie, etc., qui sont venus saluer le roi.

Le roi de Suède a félicité les artistes qui ont pris part au concert et s'est entretenu pendant quelques instants avec plusieurs notabilités parisiennes. Il est rentré vers 7 heures à l'hôtel Bristol.

L'archevêque de Rouen

On mande de Rouen :

L'état de santé du cardinal-archevêque Sourrien, qui inspirait de vives inquiétudes, s'est beaucoup amélioré.

Les élections d'Espagne

Les chiffres définitifs des élections sont connus. Le résultat, du reste, n'était pas douteux. Le gouvernement disposera d'une grande majorité dans les Cortès.

CHRONIQUE LOCALE

La plaque des cyclistes

En attendant que les percepteurs aient reçu les plaques de contrôle qu'ils doivent délivrer aux cyclistes et chauffeurs avant le 1^{er} mai, il nous paraît intéressant de donner quelques renseignements sur les 3 modèles de plaques adoptés.

Le premier est destiné aux bicyclettes et aux machines multiples. Il doit y avoir autant de plaques que de places, c'est-à-dire qu'un tandem aura deux plaques, une triplète trois, une quadruplette quatre, une quintuplette cinq, et ainsi de suite.

Naturellement, à chaque plaque correspondra un versement de 6 francs.

La première plaque devra être placée sur le tube de direction; les autres sur les tubes diagonaux du cadre.

Le second modèle sera le monopole des chauffeurs, motocyclistes ou automobilistes.

Cela leur coûtera seulement 12 francs par tête. C'est pour rien!

Ici encore, autant de plaques que la machine, la voiturette ou la voiture, comportera de places. Mais toutes les plaques devront être juxtaposées sur le tube de direction. Ce sera très, très joli.

Enfin, le 3^e modèle est réservé aux véhéments qui ne paieront rien.

C'est celui des « vélocipèdes appartenant aux administrations militaires ou civiles et des vélocipèdes possédés en conformité des règlements militaires ou administratifs ».

Les plaques de ce genre seront délivrées gratuitement par le directeur des Contributions directes, sur la demande et par l'intermédiaire du chef local du service dont dépendent les militaires ou agents intéressés.

En somme, les différentes plaques ne dépasseront pas trop les machines; la forme, sans être artistique, n'est pas désagréable.

Dans le cartouche rond supérieur figure en relief une effigie allégorique de la République placée de profil et coiffée d'un casque ailé, il porte en exergue les mots « Ministère des Finances », gravés en creux.

Nous doutons que nos cyclistes et chauffeurs s'empressent de déclarer leur machine, seulement pour se procurer le plaisir de l'ornement de ces médaillons; mais on aurait bien pu leur imposer un affreux bibelot. Ils n'ont donc pas trop à se plaindre.

Et puis, s'ils se plaignent, vous connaissez la formule de l'impôt: Criez, mais payez!

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 1899

Une séance extraordinaire du Conseil municipal a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. Costes, maire.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Delport, Cayla, Ausset, Roussel, Magne, Lacroix, Brunies et Delbru.

M. Rouffy est désigné comme secrétaire.

L'AFFAIRE HENRAS

M. le Maire donne lecture d'une assignation à lui adressée par M. Henras, qui proteste contre la démolition et l'enlèvement de l'escalier donnant accès à la terrasse du café Aubran, côté du midi. M. Henras déclare que cet escalier existait de temps immémorial, qu'il était une dépendance de la terrasse avec laquelle il faisait corps. Il qualifie en termes fort aimables, l'acte de M. le Maire. A presque toutes les lignes se retrouvent les

termes: violente agression du maire; son acte brutal; ces faits de violence.... Bref, le demandeur assigne M. le Maire pour samedi prochain, devant le juge de paix du canton sud et demande que les lieux soient remis en état dans un délai de 8 jours, sous peine d'une amende de 10 francs par jour. M. Henras réclame en outre 200 francs de dommages-intérêts.

M. le Maire déclare que cette assignation l'a d'autant plus surpris que la démolition s'est faite sous les yeux de M. Henras fils et de M. Aubran, sans aucune protestation de ces derniers. Il demande au Conseil, l'autorisation de défendre l'action intentée à la ville.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité, après une observation sans importance, d'ailleurs, de M. Cagnac.

LE PONT NEUF

M. le Maire fait un exposé de la question. Vous savez, Messieurs, dit-il, qu'à la session d'août 1897, le Conseil général a procédé à un classement au sujet des ponts à construire dans le département. L'ordre suivant fut adopté: Pinsac, Toirac, le Pont-Neuf. Dans cette même session, M. Talou fit adopter un amendement, d'après lequel ce classement ne serait maintenu qu'autant que les communes intéressées auraient voté les fonds nécessaires au moment de l'inscription du projet au programme des travaux de l'année suivante.

Le Conseil municipal de Cahors s'est préoccupé de la question. Plusieurs propositions diverses furent étudiées, mais en présence du vote de l'amendement Talou, il eût été imprudent de soumettre ces propositions au Conseil en séance publique. On aurait donné l'éveil aux communes intéressées à la construction des ponts de Pinsac et de Toirac. Il était donc préférable d'attendre.

Au commencement du présent mois, un de nos collègues, M. Cagnac, vint me trouver pour me prier de réunir le Conseil, afin de voter les fonds nécessaires à la construction de notre pont; nous avions des chances, ainsi, pensait-il, d'obtenir la construction du Pont-Neuf, avant celle du pont de Pinsac. J'avais des raisons de croire, ajoute M. le Maire, que la chose n'était pas possible, et j'ai depuis, acquis la certitude que les communes intéressées au pont de Pinsac avaient voté ferme une somme de 51,000 fr. La demande de M. Cagnac ne pouvait donc rien modifier. M. le Maire ajoute qu'il existe une nouvelle combinaison qui va être soumise aux deux commissions, et qui sera discutée en séance publique à la prochaine réunion. Au moyen de cette combinaison, ajoute M. le Maire, je crois pouvoir vous donner l'assurance que le pont de Cahors se fera en même temps que le pont de Pinsac.

M. Cagnac souscrit d'avance à ce que le Conseil fera pour le Pont-Neuf. M. le Maire, ajoute-t-il, « vient de vous dire exactement ce que je voulais dire moi-même! » Voici, du reste, ce que j'ai préparé. Et M. Cagnac donne lecture d'un petit papier.

Comme conclusion, M. Cagnac demande aux conseillers généraux faisant partie du Conseil municipal, de vouloir bien défendre, au sein de l'assemblée départementale, les intérêts de la ville de Cahors. Il demande, en outre, le vote en principe de la somme nécessaire à la construction du pont.

Tout cela ne va pas sans quelques blâmes décernés à la Municipalité, au Conseil municipal et aux conseillers généraux de Cahors.

M. Relhié. Nous acceptons volontiers l'invitation de M. Cagnac de défendre les intérêts de Cahors au sein de l'assemblée départementale, encore que cette invitation soit superflue! Mais je tiens à dire que M. Talou, qui était conseiller général à cette époque, M. Delport et moi, nous n'avons rien à nous reprocher. Nous avons fait tout notre devoir. Les procès-verbaux des séances du Conseil général sont là pour en faire foi.

M. le Maire. De mon côté, je tiens à déclarer que la Municipalité a fait également tout son devoir.

Je maintiens que si le Conseil avait voté les fonds pour la construction du pont, c'eût été une imprudence, — qui me serait reprochée aujourd'hui par le même M. Cagnac — parce qu'on aurait donné l'éveil aux communes intéressées au pont de Pinsac. Il est bon de remarquer que le Conseil général ne peut inscrire qu'un pont à la fois sur le programme des travaux de l'année suivante. Le pont de Cahors n'est donc pas nécessairement classé au 3^e rang, comme le prétend M. Cagnac. Je répète, au contraire, que par la combinaison qui vous sera soumise, ce pont se fera très probablement en même temps que celui de Pinsac.

Ceci dit, je tiens à protester de toutes mes forces contre l'affiche de M. Cagnac, absolument injurieuse pour la municipalité. Cette affiche est rédigée en termes malveillants, méchants et haineux, contre lesquels je m'élève, je le répète, de toutes mes forces.

M. Cagnac. Je maintiens les termes que j'ai employés, car je ne veux pas qu'on dise que je prête la main à tous les attermolements...

M. le Maire (interrompant). Je proteste à nouveau contre vos paroles. Tous les jours il y a ici une réunion des deux commissions qui examinent avec toute la sollicitude possible les questions intéressant la ville.

M. Cagnac. Je constate un fait.

M. le Maire. Un fait qui n'existe pas! Je tiens à ce que le Conseil se prononce sur la question et qu'il dise s'il approuve mes paroles.

M. Talou. Tout le Conseil approuve votre protestation indignée, M. le Maire; il regrette qu'un de nos collègues cherche à jeter le discrédit sur l'assemblée municipale, par des moyens semblables à ceux employés par M. Cagnac.

J'étais conseiller général à l'époque de la

discussion sur le classement des ponts, et j'ai conscience d'avoir fait à ce moment tout mon devoir. Je me sens donc atteint par l'affiche de M. Cagnac à la fois comme conseiller général et comme conseiller municipal. Cette affiche est inqualifiable et les procédés de M. Cagnac sont au moins bizarres. Par son affiche il proteste bruyamment contre l'attitude de la municipalité dans l'affaire Henras; ici, alors que notre collègue pourrait développer ses protestations, il accepte sans sourciller les explications de M. le Maire. M. Cagnac est, à ses heures, un homme vraiment conciliant!

En ce qui concerne le Pont-Neuf, de quelle utilité aurait été la réunion du Conseil de Cahors, puisque les communes intéressées au pont de Pinsac avaient voté les fonds nécessaires. Le premier rang restait donc acquis à Pinsac malgré tout. Si M. Cagnac avait d'accuser ses collègues s'était rendu à la préfecture, il aurait pu s'assurer du vote des 51,000 fr. pour Pinsac et il n'aurait pas fait apposer cette affiche indigne.

M. Cagnac. — Nous aurions pu en tout cas être classés avant Toirac.

M. Talou. — M. le Maire vous a déjà dit qu'on ne pouvait inscrire au programme des travaux à effectuer qu'un seul pont par année. Le pont de Toirac n'est donc nullement classé second d'une manière définitive. Quoi qu'il en soit, je me plains du procédé employé par vous. Vous avez un journal; protestez dans votre journal, protestez au Conseil, mais le moyen que vous avez choisi est inqualifiable.

M. Cagnac, qui est quelque peu décontenancé par l'attitude plutôt hostile du public et froide de ses collègues, veut revenir sur la question en... 1897.

M. Talou l'interrompant: Défendez-vous donc sur votre affiche et non en parlant d'un pont.

M. Guiraudies intervient avec vivacité. Vous nous avez représentés comme voulant affamer les ouvriers de Cahors. C'est abominable.

M. Cagnac. — Je ne vous ai pas attaqué.

M. Guiraudies. — Comment? J'estime moi, que vous nous avez attaqués avec la dernière violence. Vous nous traînez dans la boue, dans votre affiche, dans votre journal et ici vous n'avez pas le courage de maintenir vos insinuations haineuses, moi j'ai celui de vous le dire.

M. Cagnac veut protester, il n'en a pas le temps...

M. Guiraudies poursuit. Jamais on n'a pu lire dans votre feuille une seule ligne disant du bien de quelqu'un. Et ici je n'entends pas attaquer un parti, je suis assez libéral pour admettre et respecter toutes les opinions sincères lorsqu'elles ne se cachent pas sous le masque de l'hypocrisie.

M. Cagnac. — Je maintiens...

M. Guiraudies. — Ce n'est pas à votre honneur! Et si mes collègues se joignent à moi, nous vous féliciterons comme vous le méritez. Il est inqualifiable de représenter comme voulant affamer les ouvriers, une municipalité qui s'est toujours occupée activement du sort des travailleurs. (Approbation générale.)

M. Talou. — Puisqu'on prétend que nous affamons les ouvriers, je demande la parole pour présenter quelques observations.

M. le Maire. — Si vous le permettez M. Talou, je vais auparavant donner lecture d'une lettre du Préfet. Cette lettre informe le Conseil qu'une somme de 170,000 francs pour l'hospice a été accordée à la ville sur les fonds du pari mutuel. J'ajoute, poursuit M. le Maire, qu'une somme de 100,000 francs avait été accordée pour la maternité et que tout dernièrement encore, l'autorité militaire a promis une somme de 20,000 francs pour travaux à l'hospice. Ces subventions sont dues surtout aux démarches des représentants du département et en particulier à celles des représentants de Cahors: MM. Talou et Rey.

M. Talou: et aux démarches de la municipalité.

Plusieurs conseillers. — Voilà comment la municipalité actuelle affame les ouvriers.

M. Cagnac. — Je vois que la séance de la journée a porté ses fruits.

M. Guiraudies. — C'est là une insinuation que nous ne saisissons pas. Précisez donc M. Cagnac.

M. Cagnac préfère ne pas insister. M. le Maire déclare l'incident clos.

DIVERS

Avis favorable est donné à une délibération de la commission administrative de l'hospice pour l'aliénation d'une rente.

M. Delpech est désigné pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste des électeurs d'une chambre de commerce nouvellement créée à Cahors.

Deux ventes de bois provenant de l'élagage des arbres des chemins 8 et 33 sont approuvées.

LE 4^e BATAILLON

M. le Maire dit qu'il a reçu, aujourd'hui, de M. le chef du Génie de Montauban, une lettre relative au 4^e bataillon. Le génie après avoir rappelé que les offres de Cahors n'avaient pas été acceptées déclare qu'une dépêche ministérielle lui prescrit de reprendre les négociations. Il demande à nouveau à la ville le terrain Valmary et une somme de 312,000 francs pour les frais des constructions nécessaires au casernement comme cela avait été offert.

M. le Maire pense qu'il y aurait peut-être lieu de renvoyer la question aux deux commissions.

M. Guiraudies ne croit pas que cela soit utile. Le génie, dit-il, ne parle que de la pre-

mière offre de la municipalité. Or il y en a une deuxième qu'il ne faut pas oublier. La ville de Cahors se basant sur le traité de 1874, spécifiant que Cahors devait posséder un régiment complet, offrait, si c'était nécessaire, d'agrandir les bâtiments actuels pour loger le 4^e bataillon et de participer aux frais d'agrandissement dans les conditions de ce traité de 1874. Au reste M. Talou, qui avait été chargé par le Conseil de faire des démarches au ministère, pourrait certainement nous fournir quelques renseignements intéressants.

M. Talou. Je rappellerai rapidement l'histoire de cette affaire. En mars 1898, M. le général Billot, ministre de la guerre, décida que le 4^e bataillon du 7^e irait à Villeneuve et que le 4^e bataillon du 9^e serait attribué à Nézac. On se rappelle même que certains candidats à la députation exploitèrent cette décision en faveur de leur candidature.

Lorsque M. de Freycinet arriva au ministère, M. Talou, ses collègues du Sénat et M. Rey, firent une démarche auprès du ministre de la guerre. Ils lui représentèrent que l'Etat garantissait, par traité, à la ville de Cahors un régiment complet; que si ce traité était violé, la ville de Cahors intenterait sûrement un procès à l'Etat. M. de Freycinet promit d'examiner la question. Il l'examina si bien, que la décision fut rapportée et qu'on décida que ce serait le 4^e bataillon du 9^e qui irait à Villeneuve; celui du 7^e resterait à Cahors.

Cependant, poursuit M. Talou, de nouvelles démarches sont faites par d'autres villes que je n'ai pas à nommer, pour obtenir notre 4^e bataillon. Il convient donc de continuer à veiller. En attendant il n'y a pas lieu, semble-t-il, d'accepter les nouvelles propositions du génie, mais de maintenir notre proposition d'agrandissement de la caserne comme l'a dit M. Guiraudies. Il est vrai qu'on nous observe que la caserne est insalubre. En ce cas, pourquoi serait-elle insalubre pour un 4^e bataillon et non pour le régiment tel qu'il existe? Qu'on nous supprime alors tout le régiment!!!

M. Caviolle fournit quelques renseignements sur les causes d'insalubrité d'une partie de la caserne. Il n'y aura qu'un remède, faire un égout collecteur. C'est la faute du génie s'il n'existe pas déjà. Le génie est donc mal fondé à se plaindre.

M. Guiraudies. Comme conséquence de cette discussion, je demande qu'on transmette au génie notre nouvelle délibération en réponse à sa demande. La délibération d'aujourd'hui ne fait que confirmer celle du mois de mars 1898. — Adopté.

M. Cagnac, décidément bien mal inspiré, demande à M. le Maire de mettre aux voix sa proposition au sujet du Pont Neuf.

M. Guiraudies constate ce qu'il y a d'étrange dans l'attitude de M. Cagnac. Dans son affiche, ce conseiller prétend que nos conseillers généraux ne se sont pas occupés comme ils le devaient du Pont Neuf; aujourd'hui, M. Cagnac leur témoigne par sa proposition toute sa confiance. Il faudrait cependant être logique.

M. Cagnac. Si nous ne nous adressons pas à eux, qui portera nos doléances au Conseil général.

M. Guiraudies. Nos délibérations.
M. le Maire. Je vous ai déjà dit, M. Cagnac, que le Conseil allait avoir à se prononcer, dans sa prochaine séance sur une combinaison qui placerait le pont de Cahors en première ligne avec le pont de Pinsac. Votre proposition est donc inutile.

M. Cagnac (très piteux), alors je la retire. La séance est levée.

Ce bon M. Cagnac

Le public très nombreux qui se pressait dans la salle se retire en commentant les incidents de la soirée. Nous devons à la vérité de dire que les réflexions ne sont généralement pas flatteuses pour M. Cagnac, qui n'a pas volé, du reste, la petite leçon qui lui a été donnée: Son attitude à l'égard de ses collègues est tout simplement odieuse.

M. Cagnac serait beaucoup mieux inspiré en ne se posant pas quotidiennement en redresseur de torts et en mentor de notre municipalité qui n'a pas besoin de ses conseils pour défendre les intérêts de la ville et des ouvriers. M. Cagnac le sait parfaitement, mais il poursuit un but qu'il n'atteindra pas, il peut en être certain; nous pouvons lui affirmer que son attitude commence à horripiler les républicains qui sauront lui arracher son masque.

Quand on se dit socialiste, M. Cagnac, on ne flirte pas avec la réaction, on ne va pas chercher chez elle son mot d'ordre pour combattre une municipalité républicaine. Quand on est un socialiste sincère, c'est-à-dire un républicain d'avant garde, on répugne aux fumisteries qui consistent à faire noir alors que l'on dit blanc! On ne préside pas, par exemple, des conférences Sembat ou Ebers, dans lesquelles on exécute en règle les écoles congréganistes, on n'approuve pas les orateurs, alors que soi-même on envoie ses enfants dans ces écoles.

Ça, c'est du jésuitisme et non du socialisme!

Et qu'on ne dénature pas nos paroles,

nous n'entendons nullement blâmer un père de famille qui envoie ses enfants chez les sœurs, il est absolument libre d'agir ainsi; nous répétons simplement que flétrir les écoles congréganistes dans les réunions publiques ou dans son journal et envoyer ses enfants dans ces écoles, est une... (soyons poli) inconscience indigne d'un homme sérieux.

DERNIÈRE REFLEXION

Il nous semble que la séance d'hier soir devrait avoir une sanction. M. Cagnac ayant attaqué la municipalité par un placard, le Conseil aurait le devoir, à notre avis, de répondre aux attaques odieuses du faux socialiste Cagnac par la même voie en apposant une affiche dans toute l'étendue de la commune de Cahors. Ce complément d'exécution nous paraît absolument nécessaire. Nous ajoutons que nous ne sommes pas seuls à penser ainsi.

Conférence

Nous rappelons que la conférence de M. Le Bret aura lieu demain soir, *vendredi*, à 8 h. 1/2, dans une salle de l'hôtel de ville.

Au Palais

Mercredi dernier, à une heure de l'après-midi, le tribunal civil, réuni en audience solennelle, a procédé à l'installation de M. Lagarde qui, par décret du 6 janvier dernier, a été nommé substitut près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M. Dufrière, nommé substitut à Angoulême.

Bureaux de la préfecture

Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Buzenac, commis stagiaire à la 1^{re} division, est nommé commis expéditionnaire à la 2^e division.

Les vétérans des armées de terre et de mer

Réunion le dimanche 23 avril courant, dans une des salles de la mairie de Cahors, à 2 heures du soir.

Présence urgente.

Théâtre de Cahors

Dimanche 23 avril

TOUT POUR LA FRANCE

OPINION DE LA PRESSE

L'Avant-Garde... Cela paraissait invraisemblable, impossible, fou: la Franchino tour à tour cantatrice et dramaturge et de plus se faisant applaudir dans une de ses œuvres!

On oubliait que Raffaella Franchino est mieux qu'une grande artiste: c'est une artiste de génie; le mot impossible n'existe pas pour elle, et, ce qu'elle veut, elle le réalise, ignorant l'obstacle. Ah! qu'elle a bien fait de ne pas douter d'elle! Quelle inoubliable soirée son audace nous a valu et, pour elle, quel splendide triomphe! Jamais elle ne donna peut-être, plus qu'hier, l'impression du parfait absolu dans le beau.

On dirait, volontiers, que jamais la délicieuse cantatrice ne sera plus belle, plus grande qu'hier si le compositeur de: «*Tout pour la France*» n'avait habitué le public à ce miracle, se surpasser sans cesse elle-même.

La Franchino est fort bien entourée. M. Lafarge est un Charles Hermann très noble et très convaincu, M. Du Vivier un vieux grognard très réussi. En Schmit M. Douset a fort bien compris son rôle cependant très ingrat. Terminons en complimentant Mlle Ivanowna et le maestro R. Lavello. Officier de l'Instruction Publique.

H. F.

Cyrano de Bergerac

En présence de l'immense succès qu'a remporté devant le public de notre ville la tournée organisée par MM. Moncharmont et Maurice Lugnet, les Directeurs ont décidé, cédant en cela aux sollicitations d'un grand nombre de personnes qui n'avaient pu assister à la première, de donner prochainement au Théâtre de Cahors, une seconde représentation de *Cyrano de Bergerac*, le chef d'œuvre de Rostand.

Nous fixerons sous peu la date de cette seconde et sensationnelle soirée. Ce que nous pouvons dire dès aujourd'hui, c'est qu'elle aura lieu exactement avec le même matériel de costumes et de décors que la première fois, et que le rôle de Cyrano sera rempli par M. Jean Daragon, un jeune artiste à la taille superbe, à la voix brillante, et que M. Rostand, séduit par son intelligence et ses qualités, a formellement désigné pour jouer le rôle écrasant de Cyrano. C'est un attrait nouveau pour le public que cette nouvelle interprétation de ce personnage désormais légendaire.

Ajoutons que cette représentation est irrévocablement la dernière.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 20 ET 23 AVRIL 1899

Boccace (Allegro)	Suppé.
Le Préaux Clercs (Ouverture)	Hérold.
Flèches d'Amour (Valse)	Strobl.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
English-Spoken (Polka)	Farbach.

De 5 h. à 6 h. (*Allées Fénélon.*)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 20 avril 1899

Naissances

Fernand à la Maternité.
Rachel Henriette, à la Maternité.

Mariage

Sabatié Firmin-François, cuisinier et Borie Marie, tailleur.

Décès

Conte Radegonde Marie-Louise, veuve Guignard, 66 ans, sans profession, rue du Lycée, 10.

Bonnet Jacques, propriétaire, 63 ans, rue des Badernes, 1.

Terrieu Antoine, cultivateur, 83 ans, à Frayssinet.

Larroque Antoine, maréchal-ferrant, 83 ans, Boulevard Gambetta, 5.

Mériguet, Catherine, Vve Verdié, 83 ans, sans profession, rue Lastié, 23.

Arrondissement de Cahors

LUZEC — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort du lieutenant-colonel Signard, qui avait pris sa retraite au milieu de sa famille à Luzec.

Le lieutenant-colonel Signard, était arrivé à Cahors en 1884, comme commandant de recrutement; en 1889, il fut nommé lieutenant-colonel sur place, et enfin, après une longue et brillante carrière, il prenait sa retraite en 1891.

Les obsèques de M. Signard ont eu lieu lundi matin à Luzec, au milieu du concours de la population tout entière.

PRAYSSAC. — *Foire.* — Peu d'affaires sur les bœufs.

Cours ordinaires sur les porcs et les moutons.

Volailles, de 2 à 5,25 la paire selon gros et qualité.

Lapins, environ 40 cent. la livre.

Cannetons communs, 1,15 la paire.

Mûlatres de 1,50 à 1,60 id.

Oisons, de 3 à 3,50 id.

Œufs 45 cent. la douzaine.

Blé de 13 à 15 fr. les 4/5.

Maïs, de 13 à 14 fr. id.

Pommes de terre 6 fr. environ les 4/5.

Haricots de 4,50 à 6 fr. le 1/5.

DURAVEL. — Un chien enragé a été abattu ces jours derniers après avoir mordu plusieurs de ses congénères.

Arrondissement de Figeac

SOUCYRAC. — Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, en date du 15 avril courant, M^{lle} Asfaux, dame employée des postes à Beauvais, est nommée receveuse à Soucyrac, en remplacement de M^{me} Larré décédée.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont satisfaisantes, les affaires sont actives, notamment sur les valeurs se négociant au comptant.

Le 3 0/0 se traite à 102,95; le 3 1/2 0/0 à 103,60.

Le Crédit Foncier en demande à 751; le Comptoir d'Escompte à 610, le Crédit Lyonnais à 910 francs et la Société Générale à 579 francs.

Le Suez se traite à 3,780.

Les fonds Etrangers sont plutôt fermes.

Au comptant, les Obligations Ville de Paris ont des demandes très suivies. Rappelons que les obligations de 1894-1896 s'obtiennent sans frais ni courtages au prix de 398 fr. et que ces titres sont délivrés aux guichets des Sociétés de Crédit et chez les correspondants de la Ville de Paris dans les départements.

L'Assurance sur la vie

La *Nationale-Vie*, vient d'être choisie par le tribunal de Montauban pour une constitution de rente viagère (jugement du 21 décembre 1898). Cette désignation n'est pas la première, de nombreuses décisions ont été rendues dans le même sens par les tribunaux de Nantes, Versailles, Vendôme, Caen, Beaune, Moulin, et Rouen.

Cela prouve la confiance que la *Nationale-Vie* inspire à tous, confiance justifiée par sa situation financière et la scrupuleuse exactitude avec laquelle elle tient ses engagements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RESEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes:

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

V

NOUVEAUX VISAGES

Et l'adolescent entonna :

Cadet-Roussel a trois garçons
L'un est voleur ; l'autre est fripon ;
Le troisième est un peu « ficelle »...

Puis s'interrompant :

— Mais laissons-là les aubergistes du *Coq-en-Pâte*. Ce n'est pas le moment de nous en occuper. Nous en recauserons tout à l'heure..

Revenons à leur grande sœur. Une superbe coquine. Pas moins de vices que d'appâts. Vous l'avez entendue conter comme quoi, elle avait quitté sa place sur le char-à-bancs pour rajuster les harnais de Cabri...

C'est à ce moment qu'elle a martyrisée la pauvre bête. Celle-ci s'est rebiffée, — et elle n'a pas eu tort. Mais sans la balle de l'officier...

Bref, ensuite de sa comédie, notre particulaire s'en est venue se pencher sur le corps de l'animal défunt, comme si elle avait envie

de marmotter des *oremus* pour le repos de son âme. Elle cherchait — tout simplement — où était passée son épingle.

Et elle dû s'imaginer qu'un de ses frères l'avait enlevée ; car elle a jeté de leur côté une œillade en coulisse que j'ai saisie au vol... Ne vous impatientez pas, patron : mon *bontiment* touche à son terme...

— Tu ne m'impatientes pas, mon garçon, reprit Pascal Grison. Au contraire tu m'intéresses...

Et d'un geste noble, il encouragea Décadi, qui reprit d'un ton doctoral :

— Si vous étiez versé dans la toilette des dames, j'entends dans celle des pastourelles et des bergerettes, — moi, je ne dédaigne pas de respirer les fleurs des champs, — vous sauriez qu'il faut deux épingles pour attacher une cornette sur un chignon, au-dessus de l'oreille : l'une à babord, l'autre à tribord.

Or, j'ai examiné soigneusement la coiffure de toutes les comères qui se trouvaient là. Toutes avaient leurs deux épingles... Marianne Arnould, seule, n'en avait qu'une. J'ai frolé — dans la foule — cette succulente grendine :

« Citoyenne, pardon, vous perdrez votre bonnet... »

Palsembliche ! si ses yeux avaient été des pistolets, je crois que je serais à présent où est le malheureux Cabri... Elle a fourré son bonnet dans sa poche... Mais voici la seconde épingle... Comparez-là à l'autre, patron... Et dites moi en vérité, si les deux ne font pas la paire.

IX

DÉCADI FRUCTIDOR ET PASCAL GRISON

Fils d'un plumitif subalterne au greffe du Châtelet, Grison était né policier comme Brillat-Savarin affirme que l'on nait rôtisseur. Entré, dès l'extrême jeunesse, parmi les mouches de M. Lenoir, il avait rapidement essoré dans la carrière, aidé non moins par ses instincts et par son savoir faire que par sa jambe bien tournée, par sa langue bien pendue, par sa physionomie avenante et par un tact, une discrétion des façons de bonne compagnie, qui ne pouvaient manquer de plaire aux gens de l'ancienne cour. On l'avait employé plus d'une fois à débrouiller certaines intrigues de paravent, de cabinet ou de ruelles ourdies dans les salons de Versailles ou sous les ombres de Trianon. Or s'était lui qui avait découvert la fille Oliva, — cette aventurière, sosie de Marie-Antoinette, dont la comtesse de Lamoignon se servait pour duper les yeux énamourés du cardinal prince de Rohan. C'était sur ses rapports qu'avaient été arrêtés tous les acteurs de cet embroglio. Désormais historique, et que s'était instruite cette « fameuse affaire du Collier » qu'il aimait à rappeler comme l'une de ses plus éclatantes prouesses. A cette occasion le roi, la reine et ses supérieurs ne lui avaient marchandé ni les éloges, ni les gratifications, ni l'avancement.

La Révolution coupa court à sa fortune.

Lorsque plus tard, le Directoire reconstitua la police, dont il confia le ministère à Fouché, celui-ci qui avait entendu vanter les services

de l'ex-confident des lieutenants généraux, ses prédécesseurs, entreprit de le rallier à la « nouvelle administration » et le chargea de l'organisation d'un petit groupe d'agents secrets correspondant à ce que nous avons baptisé depuis « la brigade de sûreté ». Pascal Grison professait, à cet endroit, l'opinion qui guida Vidocq, par la suite, dans la formation de cette brigade.

Il estimait que les coquins amendés doivent constituer la fleur des détectives, — pour user d'un vocable que le roman anglais a introduit dans notre langue. Il recruta donc ses futurs auxiliaires un peu partout, dans les maisons d'arrêt et de détention, à la Conciergerie, à la Force, aux Madelonnettes, à Bicêtre. Le jour qu'il visita ce dernier établissement, — alors spécialement affecté aux conscrits et aux vétérans du crime, les détenus, en vertu du jugement rendu par eux-mêmes, se préparaient à administrer la savate à un de leur compagnons de geôle.

Un incorrigible chenapan, celui-là...

A peine âgé de dix-sept ans, voleur « à la tire » des plus habiles et des plus dangereux, ce Cartouche en herbe s'était fait enfermer correctionnellement jusqu'à sa majorité.

Par malheur pour lui, il ne se bornait pas à « barboter dans la fouguesse » (fouiller dans les poches) des bourgeois. Non, il dévalisait encore — littéralement ses camarades, escamotant à celui-ci ses nippes, à cet autre son argent, à un troisième sa pipe et son tabac, à tous, leur ration de pain, de vin, de légumes et de viande. (A suivre).

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 avril 1899.

V^{ste} Nacla : Chronique. — Martial Moulin : La bête écorchée. — Louis de Caters : Passionnette (suite). — Pontservez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Aimée Fabrégue : Crucifix (suite). — V^{ste} Nacla : Trilby (suite).

Moniteur de la Mode

Du 22 avril 1899

En première page, un chapeau tout à fait nouveau, genre toque, garni d'une belle monnaie endormie un « Conseil pratique » avec dessins à l'appui, qui permet de transformer une jaquette en boléro nouveau.

Tout un groupe de coiffures de Lenthéric : un tablier de thé ; des toilettes de tous genres, copiées dans les grandes maisons de couture, et des renseignements puisés à cette même source.

En somme, un numéro des plus intéressants.

N'oublions pas que le Moniteur de la Mode offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 21. — 20 avril 1899.

Avril, poésie (Clément Vautel). — Filles de Napoléon (Cap. Danrit). — Les gaitetés du mois (Auguste Latouche). — Les coups de tête d'Yvonne (François Deschamps). — La Troupe de Don Galaor (E. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Clém. Vautel, Paul de Sémant, Guydo, L. Saint, A. Birch, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le Musée des Familles (86^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 Avril 1899 :

Mariette, par L. Mussat. — Migrations, par Drut-Fontès. — La soirée Pioche, par Guydo. — Louis Racine, par P. Brua. — Notes de musique, par Franck-Archet. — L'idée de Ghislaine, par B. Neuillès. — Les Nérophores, par J. H. Fabre. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Causerie, par E. Müller. — Printemps, par Cl. Vautel. — Théâtres, par St-André. — La caricature et les caricaturistes, par E. Bayard. — Mosaïque.

Illustrations par Jouhonne, Guydo, Vautel, Gavarni, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTERABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous

les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS P. BOURGET Mécanicien-Chirurgien Dentiste

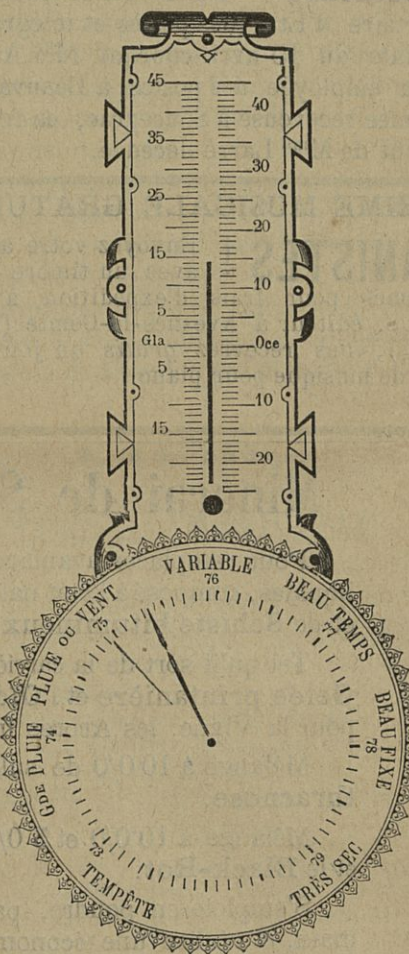
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et réparations Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

GUERISON
Certain et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Poriés, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.
MEME DES Plaies et Ulcères vari, veux et dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LEBORMAND, Médecin-Spécialien Aide-Major des Hôpitaux M^{ns} 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptique comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour

l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Tomettes et Céramiques de Salernes (Var)

UNION MONOPOLE

des 40 Usines de Tomettes et Céramiques de Salernes Société Anonyme au Capital de 2,500,000 fr. divisé en 25,000 Actions de 100 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Le Comte de NARBONNE LARA, Vice-Président de la Société Mining and Smelting Co of Nescus (Ariège), 248, Rue de Rivoli ; BAYLE, Ingénieur, 22, rue Haxo, Marseille ; MOURLOU, Officier de la Légion d'Honneur, Administrateur du Secteur Electrique de la Rive Gauche de Paris, 43, Rue de Provence, Paris ; Alfred NORBERG, Industriel, 17, rue Weber, Paris ; BARDEL, Présid. de la Banque Nationale de l'Industrie, 33, boulevard Haussmann, Paris ; GAILLARD, Chef de la Lég. d'Honn. Administ. de la Société de Lurlan, 51, rue St-Jacques, Marseille ; BLANC, Vice-Prés. du Cons. Gén. du Var, Salernes ; FENOUIL, Fabricant de Produits Chimiq. Marseille ; DEVILLE, Avocat, 5, rue de Constantine, Lyon ; LAFARGUE, Fabricant de Ciment, Marseille.

Souscription à 25,000 Actions de 100 Francs

donnant droit à un intérêt de 5% et à la répartition de 50% des bénéfices sociaux.

Un quart, soit 25 francs par action en souscrivant ;

Un quart, soit 25 francs par action à la répartition ;

Les deux autres quarts selon les appels faits par le Conseil d'Administration.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES :

A PARIS..... A la BANQUE NATIONALE de L'INDUSTRIE, 33, Boul. Haussmann ; Chez tous les changeurs ; A LYON..... A la Succursale de la Banque Nationale de l'Industrie, 54, r. de l'Hôtel-de-Ville ; A MARSEILLE... A la Succursale de la Banque Nationale de l'Industrie, 22, rue Haxo ; DANS LE MIDI DE LA FRANCE : Chez tous les Agents de Change ; EN PROVINCE... Chez les Banquiers, Agents de Change, Changeurs et Correspondants de la Banque Nationale de l'Industrie.

L'Emission a lieu du 10 au 25 Avril. EXPOSÉ

La Société a pour but de réunir par le groupement des 40 usines de Céramiques de Salernes, Villecroze et Longues (Var) qui fabriquent principalement les carreaux carrés et les hexagones rouges pour carrelages, dits Tomettes de Salernes. La réunion de ces usines constituera un monopole que lui assurent la nature unique des terres et le mode de fabrication. Avec les nouveaux traités italiens, Salernes exporte 121,000,000 de tomettes par an. Ce chiffre pourra être doublé dès la première année, car la lutte que se faisaient les 40 usiniers salernois n'existera plus. Les prix de vente pourront être élevés, d'où un bénéfice très sensible pour la nouvelle société. Les fondateurs ont vérifié scrupuleusement les comptes et ainsi que les expéditions faites aux différents gares des localités ci-dessus. Il ressort de ces études un chiffre de 121 millions de tomettes exportées par an et un bénéfice de 9.50% absolument garanti depuis de longues années par un MONOPOLE ABSOLU. Ce bénéfice pourra être doublé dès la première année par le groupement de ces quarante usines en une seule société. La production et la vente s'accroissant encore, les souscripteurs peuvent espérer une augmentation très sensible de bénéfices en peu de temps. Messer lettres et mandats à M. l'Administrateur délégué de la BANQUE NATIONALE de L'INDUSTRIE, 33, Boulevard Haussmann, Paris.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRIARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec pipette. — Exiger le vrai Réparateur TRIARD, dit aussi réparateur J. B. A. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons opérés plats, étiquettes jaunes.

UN VIEUX MARIN

donne gratuitement, par reconnaissance et dans un but humanitaire, à tous ceux qui souffrent, les recettes et les secrets de l'HERMITE DES NOMMETS auxquels il doit la vie. Après avoir essayé tous les remèdes connus, la bienfaisante méthode l'a délivré de plusieurs maladies incurables contractées pendant sa longue carrière. Il assure ainsi la guérison radicale et complète de toutes les maladies causées par les VICES DU SANG : Dartres, Boutons, Démangeaisons, Eczémas, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Goitre, Maladies de l'estomac, de la poitrine et de la vessie, Maladies secrètes, Maladies du cuir chevelu, Teintia, etc. Ecrire L. GERVAT, 30, rue Ferrandière, LYON, qui enverra explications gratis.